

DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE



Commune de moins
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT
CHINON

REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIÈRES DE TOURAINE **Séance du Jeudi 28 mars 2019**

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Le vingt-huit mars, deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le vingt et un mars deux mille dix-neuf, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

Etaient présents : M. Mes, FRESNEAU Jean-Luc, POULLEAU Catherine, COUINEAU Jean-Claude, LUCAS Anne, ROYER Aurélie, GUILLAUMIN Aurélie, ROUSSEAU Evelyne, DOUTRE Enrique, LOHIER Jean-Claude, BIET Evelyne, CAMUS Chantal et FERNANDES Sylvain, Conseillers Municipaux, formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame ALBERT Sonia ayant donné pouvoir à LOHIER Jean-Claude
Monsieur FATTOUH Samy ayant donné pouvoir à ELOY Thierry
Madame POULLEAU Catherine arrivée en cours de séance ayant donné pouvoir à FRESNEAU Jean-Luc (19h26)
Madame LUCAS Anne arrivée en cours de séance (19h32)

Secrétaire de séance : Madame GUILLAUMIN Aurélie a été nommée

Compte-rendu de la séance du 28 février 2019 :

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 février 2019 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

Après que toutes les explications aient été données,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 28 mars 2019, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION

-**d'accepter** le compte-rendu de la séance du 28 février 2019 tel qu'il est transcrit,
-**de signer** le présent registre par les Membres présents à cette séance.

Monsieur le Maire remercie Madame Christine Genève et son adjointe Marianne Guignon comptables du trésor public, de leur présence qui acte ainsi leur assistance dans la préparation et la présentation du Budget 2019

• **DELIBERATION N° 03715019008**

01– Comptes de gestion du Trésorier : commune et service de l'assainissement :
EXPOSE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes de gestion du receveur sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs de l'ordonnateur et, qu'en conséquence, il peut être approuvé,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion des exercices 2018 de la commune et de l'assainissement,

- Déclare que les comptes de gestion de la Commune et du service de l'assainissement dressés, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
15	0	15	0

DELIBERATION N° 03715019009

02- Comptes administratifs 2018 : commune et service de l'assainissement:

EXPOSE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur FRESNEAU Jean-Luc, Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par Monsieur Thierry ELOY, Maire, après s'être fait présenter les budgets uniques et les décisions modificatives des exercices considérés :

↳ doit donner acte de la présentation faite du compte administratif de la commune et des services de l'assainissement, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

1- FORMATION DES RESULTATS 2018

	Dépenses	Recettes	Résultat	
Fonctionnement	805 402,88	934 039,97	128 637,09	Excédent
Investissement	306 615,73	393 924,60	87 308,87	Excédent

2- FORMATION DES RESULTATS CUMULES AU 31/12/ 2018

	Résultat au 31/12/2017	Résultat exercice 2018	Résultat cumulé au 31/12/2018	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement de l'investissement
	A	B	C=A+B	D	E=C+D
Fonctionnement	1 156,52	128 637,09	129 793,61		
Investissement	- 115 037,75	87 308,87	- 27 728,88	- 528,23	- 28 257,11

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1- FORMATION DES RESULTATS 2018

	Dépenses	Recettes	Résultat	
Exploitation	78 221,06	71 553,45	- 6 667,61	Déficit
Investissement	40 119,09	96 282,78	56 163,69	Excédent

2- FORMATION DES RESULTATS CUMULES AU 31/12/2018

	Résultat au 31/12/2017	Résultat exercice 2018	Résultat cumulé au 31/12/2018	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement de l'investissement
	A	B	C=A+B	D	E=C+D
Exploitation	58 964,20	- 6 667,61	52 296,59		
Investissement	- 66 874,06	56 163,69	- 10 710,37		- 10 710,37

↳ constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

↳ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

↳ vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
13	0	13	0

DELIBERATION N° 03715019010**03 – Budget principal : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 : EXPOSE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Il en résulte l'affectation des résultats suivants au budget

Recette Investissement :	Compte 1068	28 257,11 €
Recette de Fonctionnement :	R002	101 536,50 €
Dépense Investissement :	D001	27 728,88 €

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
15	0	15	0

DELIBERATION N° 03715019011**04– Service de l'Assainissement: affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 : EXPOSE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2018,

Par délibération n°03715019006 du 28 février 2019, le conseil municipal a décidé qu'il

Autorise le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal.

Approuve le transfert de l'intégralité des résultats budgétaires cumulés au 31/12/2018 excédents-déficits du budget annexe de l'Assainissement à la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire comme définit ci-dessous :

- Transfert total du Résultat d'exploitation R 002 de : 52 296,59 euros
- Transfert total du Résultat d'investissement D 001 de : 10 710,37 euros

Dit que :

- le transfert total du résultat d'exploitation excédentaire (R002) donnera lieu à l'émission d'un mandat au compte 678
- le transfert total du résultat d'investissement déficitaire (D001) donnera lieu à l'émission d'un titre au compte 1068

Dit que les résultats budgétaires de clôture 2018 du budget annexe Assainissement et les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés seront inscrits au budget 2019 de la commune de Mazières de Touraine

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Il en résulte l'affectation des résultats suivants au budget principal 2019 :

Recette Investissement :	Compte 1068	10 710,37 €
Recette de Fonctionnement :	R002	41 586,22 €
Dépense Investissement :	D001	10 710,37 €

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
15	0	15	0

DELIBERATION N° 03715019012

05 - Fixation des taux d'imposition 2019 des trois taxes directes locales :

EXPOSE

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget unique 2019 présenté par le Maire,

Vu le produit nécessaire à l'équilibre de ce budget, compte tenu de l'excédent de fonctionnement disponible et des investissements retenus, décide,

DECISION

- De maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2019:

- taxe d'habitation 13,63 %
- foncier bâti 18,95 %
- foncier non bâti 58,58 %

- De donner pouvoir au Maire de notifier cette décision à Monsieur le Directeur des services fiscaux sous le couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Chinon.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
15	0	15	0

DELIBERATION N° 03715019013

06 – Commune : budget primitif 2019:

EXPOSE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,

Vu le projet de budget unique 2019 présenté par le Maire,
Après que toutes les explications aient été données,
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

DECISION

-Vote et arrête comme suit le budget primitif 2019 de la commune tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi, s'équilibrant en dépenses comme en recettes, pour :

↳ la section de fonctionnement, à la somme de : **1 079 664,64 €**

↳ la section d'investissement, à la somme de : **1 321 998,83 €**

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
15	0	15	0

DELIBERATION N° 03715019014**07-Finances- Demande de subvention au titre des fonds départementaux de solidarité rurale - enveloppe socle-****EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de sécuriser l'accès pour les enfants et accompagnants vers l'arrière du groupe scolaire dans le cadre du programme de désenclavement du centre bourg, le long de la nouvelle voie allant de la rue du 8 mai jusqu'à la route départementale 34.

Cette tranche de travaux sera réalisée courant 2019.

A ce titre un dossier de demande de subventions dans le cadre des fonds départementaux de solidarité rurale, enveloppe socle, peut être déposé auprès des services du Conseil Départemental d'Indre et Loire.

Le coût global du programme est estimé à :

- **Relevés topographiques** : 1 225, 00 € HT avec la répartition suivante :
 - Pour la CCTOVAL (réseaux EU et AEP) : 134, 75 € HT représentant 11%
 - Pour la commune : 894,25 € HT représentant 73 % et **196 € HT** représentant 16 % pour la création de la voie douce
- **Maitrise d'œuvre** : 12 375 € HT avec la répartition suivante :
 - Pour la CCTOVAL (réseaux EU et AEP) : 1 361,25 € HT représentant 11%
 - Pour la commune : 9 033,75 € HT représentant 73 % et **1 980 € HT** représentant 16 % pour la création de la voie douce
- **Travaux** : 150 400 € HT avec la répartition suivante :
 - Pour la CCTOVAL (réseaux EU et AEP) : 16 400 € HT
 - Pour la commune 134 000 € HT dont **23 900 € HT** pour la création de la voie douce
 - Représentant un montant subventionnable pour la création de la voie douce reliant la RD 34 au groupe scolaire de **26 076, 00 €uros HT.**

Le financement de l'opération s'établissant ainsi :

Enveloppe socle, Année 2019	14 359,00 € HT
Répartition programme sous compétences CCTOVAL	17 896,00 € HT
Autofinancement communal	131 745,00 € HT

Après que toutes les explications aient été données,
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

Décision :

- **De solliciter** une subvention auprès du conseil départemental d'Indre et Loire, dans le cadre des fonds départementaux de solidarité rurale, enveloppe socle 2019.

- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant

DELIBERATION N° 03715019015**08- Finances : Demande de fonds de concours ANNEE 2019 auprès de la****CCTOVAL :****EXPOSE :**

Monsieur le Maire explique que par délibération n° : 03715017018 du 30 mars 2017 que la SARL FORALL, 105 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris a été désignée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une maison d'habitation, située 2 place Gambetta à Mazières de Touraine (37130) en Restaurant de Pays.

Ce projet d'investissement pour soutenir un commerce de proximité à Mazières de Touraine sera un espace de convivialité pour maintenir le lien social.

Le choix de cet emplacement stratégique, situé au centre du territoire de notre communauté de communes, impactera les activités touristiques et économiques, sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Aussi, il convient de solliciter la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour l'obtention d'un fonds de concours aux taux le plus élevé possible.

Cette vieille bâtisse de caractère, fera l'objet de transformation en vue d'y créer un restaurant à thème avec une valorisation des produits locaux.

Le projet que met en œuvre la municipalité de Mazières de Touraine est clé à plus d'un titre : afin de s'inscrire dans une démarche volontariste d'exemplarité et de préservation de notre environnement, la construction d'un équipement public de performances énergétiques sera complétée par l'utilisation de matériaux biosourcés et l'utilisation d'énergie renouvelable (géothermie) et le bardage extérieur par des tavillons en bois, comme matériaux singuliers, sera dans la continuité des projets architecturaux contemporains qui apparaissent en Touraine et qui participent à la revitalisation de la filière bois.

Le plan de financement de l'opération se décompose ainsi :

<i>DEPENSES</i>	MONTANT HT
Achat bâtiment	78 500,00 €uros
Marché de travaux	493 423,77 €uros
Maitre d'œuvre	41 718,97 €uros
Contrôle technique	3 830,00 €uros
Mission SPS	2 200,00 €uros
Géomètre	2 740,42 €uros
Etude sol	1 675,00 €uros
HUISSIER pour constat avant travaux	300,00 €uros
TOTAL	624 388,16 €uros

<i>RECETTES</i>	MONTANT HT
AIDES PUBLIQUES (1) :	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 37 :	64 359,00 €uros
AUTRES (PRECISER) :	
AUTRES AIDES :	
AUTRES FINANCEMENTS :	
EMPRUNTS (PRECISER TAUX ET DUREE) : 1,32% SUR 15 ANS	300 000,00 €uros

CREDIT BAIL :	
FONDS PROPRES :	260 029,16 Euros
AUTRES : LOYER MENSUEL 400 € (correspond aux intérêts de l'emprunt)	
TOTAL	624 388,16 Euros

Après que toutes les explications aient été données,
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide,

DECISION :

- **D'accepter** le plan de financement proposé
- **De solliciter** un fonds de concours, auprès de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire aux taux le plus élevé possible.
- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 03715019016

09-Finances : Réponse à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL:

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose que

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du bureau syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°2018-53, approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Mazières de Touraine
Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » ;

Considérant que la commune de Mazières de Touraine souhaite procéder à la réhabilitation énergétique d'une maison d'habitation, située 2 place Gambetta à Mazières de Touraine (37130) après transformation en Restaurant de Pays.

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANT HT</i>
Achat bâtiment	78 500,00 Euros
Marché de travaux	493 423,77 Euros
Maitre d'œuvre	41 718,97 Euros
Contrôle technique	3 830, 00 Euros
Mission SPS	2 200,00 Euros
Géomètre	2 740,42 Euros
Etude sol	1 675,00 Euros
HUISSIER pour constat avant travaux	300,00 Euros
TOTAL	624 388,16 Euros

<i>RECETTES</i>	<i>MONTANT HT</i>
AIDES PUBLIQUES (1) :	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 37 :	64 359,00 Euros

AUTRES (PRECISER) :	
AUTRES AIDES :	
AUTRES FINANCEMENTS :	
EMPRUNTS (PRECISER TAUX ET DUREE) : 1,32% SUR 15 ANS	300 000,00 Euros
CREDIT BAIL :	
FONDS PROPRES :	260 029,16 Euros
AUTRES :	
TOTAL	624 388,16 Euros

Après que toutes les explications aient été données,
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

-Décide de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique d'une maison d'habitation, située 2 place Gambetta à Mazières de Touraine (37130) après transformation en Restaurant de Pays.

-S'engage à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;

-S'assure que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;

-Autorise le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;

-Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

DELIBERATION N° 03715019017

10-Finances – Avenant n°1 -Travaux supplémentaires du lot n°2 : VRD Aménagements extérieurs Opération Réhabilitation d'une maison d'habitation en restaurant de pays :

EXPOSE :

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer l'avenant n°1 relatif au devis de l'entreprise HORY-CHAUVELIN titulaire du lot n°2 (VRD Aménagements extérieurs). Des travaux supplémentaires de terrassements sont nécessaires pour la mise en place des deux puits de forage de géothermie. Il précise que le montant de ce supplément s'élève à cinq mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et cinquante-quatre centimes Hors Taxes (5 592,54 € HT).

Après négociation de ce jour, de monsieur le Maire avec le directeur de l'entreprise HORY-CHAUVELIN, une remise commerciale du titulaire du lot n° 2 est consentie pour un montant de mille deux cent cinquante euros Hors Taxes (1 250, 00 € HT) ramenant le montant du devis à quatre mille trois cent quarante-deux euros et cinquante-quatre centimes Hors Taxes (4 342,54 € HT).

Après en avoir entendu l'exposé de l'adjoint au Maire chargé du suivi du dossier,

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

-Décide d'accepter le devis de l'entreprise HORY-CHAUVELIN, pour le lot n°2 VRD Aménagements extérieurs, de l'opération 201704 Réhabilitation d'une maison d'habitation en restaurant de pays pour un montant de quatre mille trois cent quarante-deux euros et cinquante-quatre centimes Hors Taxes (4 342,54 € HT).

-Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n°2.

DELIBERATION N° 03715019018

11-Finances – Avenant n°1 -Travaux supplémentaires du lot n°1: Démolition, Maçonnerie, Ravalemment Opération Réhabilitation d'une maison d'habitation en restaurant de pays :

EXPOSE :

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer l'avenant n°1 relatif au devis de l'entreprise HORY-CHAUVELIN titulaire du lot n°1 (Démolition, Maçonnerie, Ravalement). Des travaux supplémentaires de terrassements et de renforcements sont nécessaires pour le maintien des murs mitoyens. Il précise que le montant de ce supplément s'élève à vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes Hors Taxes (22 889,90 € HT).

Après négociation de ce jour, de monsieur le Maire avec le directeur de l'entreprise HORY-CHAUVELIN, une remise commerciale du titulaire du lot n° 1 est consentie pour ramener le devis de travaux à treize mille euros Hors Taxes (13 000, 00 € HT).

Après en avoir entendu l'exposé du Maire,

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

-Décide d'accepter le devis de l'entreprise HORY-CHAUVELIN, pour le lot n°1 VRD Aménagements extérieurs, de l'opération 201704 Réhabilitation d'une maison d'habitation en restaurant de pays, pour un montant de treize mille euros Hors Taxes (13 000, 00 € HT).

-Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n°1.

12- Informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Du projet commun de création d'une aire de stationnement de camping-cars à Mazières de Touraine et de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

Après étude du dossier déposé auprès de la CCTOVAL, sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

Décision :

- **Acte** le principe de la mise en place d'une aire de 5 camping-cars en bordure de la route du stade et face à l'étang de Mazières de Touraine.

- **Autorise** le Maire à signer les pièces s'y rapportant

- De la demande d'inscription des conseillers municipaux de notre commune au répertoire national des élus

- Après demande de Madame CAMUS Chantal sur les points suivants :

- demande d'une aire en béton auprès de l'étang communal pour installer les barnums lors des festivités : *Réponse de monsieur le Maire*, il souhaite préserver cet espace naturel étant donné le peu de fréquence de la mise en place de ces installations.

- demande sur la destination du tracteur Massey Ferguson réformé de la commune : *Réponse de monsieur le Maire*, ce matériel a été vendu en l'état, au prix indiqué par la concession du nouveau tracteur.

- demande sur les justificatifs de demande d'urbanisme de la cabane érigée auprès de l'étang, *Réponse de monsieur le Maire*, cette cabane en bois pour animaux n'est pas soumise à taxe

- demande sur la provenance des animaux et régularité de détention *Réponse de monsieur le Maire*, une demande de détention d'animaux auprès du Service ALLIANCE ELEVAGE LOIR ET LOIRE de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire a été déposée et nous sommes dans l'attente des bagues d'identification pour quatre chèvres naines qui sont offert gracieusement par Monsieur Bruno JOLIVET, employé communal.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **vendredi 26 avril 2019 à 20h00**.

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures30.

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2019 :

- Délibération n° :03715019008** : Comptes de gestion du Trésorier : commune et service de l'assainissement
Délibération n° :03715019009 : Comptes administratifs 2018 : commune et service de l'assainissement
Délibération n° :03715019010 : Budget principal : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Délibération n° :03715019011 : Service de l'Assainissement : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice
Délibération n° :03715019012 : Fixation des taux d'imposition 2019 des trois taxes directes locales
Délibération n° :03715019013 : Commune : budget primitif 2019
Délibération n° :03715019014 : Finances- Demande de subvention au titre des fonds départementaux de solidarité rurale - enveloppe socle-
Délibération n° :03715019015 : Finances : Demande de fonds de concours ANNEE 2019 auprès de la CCTOVAL
Délibération n° :03715019016 : Finances : Réponse à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL
Délibération n° :03715019017 : Finances – Avenant n°1 -Travaux supplémentaires du lot n°2 : VRD Aménagements extérieurs Opération Réhabilitation d'une maison d'habitation en restaurant de pays
Délibération n° :03715019018 : Finances – Avenant n°1 -Travaux supplémentaires du lot n°1: Démolition, Maçonnerie, Ravalement Opération Réhabilitation d'une maison d'habitation en restaurant de pays

Ont signé les Membres présents :

Nom	Prénom	Qualité	Signature
FRESNEAU	Jean-Luc	Adjoint	
POULLEAU	Catherine	Conseillère	
LOHIER	Jean-Claude	Conseiller	
COUINEAU	Jean Claude	Conseiller délégué	
ROUSSEAU	Evelyne	Conseillère	
FATTOUH	Samy	Conseiller	Était absent excusé
LUCAS	Anne	Conseillère	
ALBERT	Sonia	Conseillère	Était absente excusée
DOUTRE	Enrique	Conseiller	
ROYER	Aurélie	Conseillère déléguée	
GUILLAUMIN	Aurélie	Conseillère	
BIET	Evelyne	Conseillère	
CAMUS	Chantal	Conseillère	
FERNANDES	Sylvain	Conseiller	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Le Maire, *Thierry ELOY*